

## DECISION CA136-2015

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers  
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation  
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7  
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers  
Vu la délibération CA011-2015 du 26 février 2015

**Objet de la décision** Prix (concours) accordés par la Direction de l'International

**Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :**

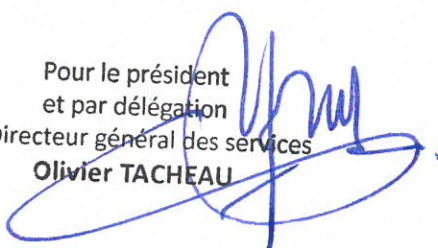
1. d'approuver la demande de prix (concours) accordés par la Direction de l'International à l'occasion de la 4<sup>ème</sup> école d'automne du programme NanoFar.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

**A Angers, le 9 novembre 2015**

**Jean-Paul SAINT-ANDRE**  
*Le Président de l'Université d'Angers*

Pour le président  
et par délégation  
Le Directeur général des services  
**Olivier TACHEAU**



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **16 novembre 2015**

Date du conseil de gestion	Service central		Date compte rendu CA
	Montant	Centre financier	
	DI		
Nom de l'association ou de la société savante			Observations
			Durant la 4ème école d'automne du programme NanoFar, qui s'est déroulée du 26 au 30 octobre 2015 à l'université de Nantes (université du consortium NanoFar), 2 prix ont été remis aux étudiants du programme :
			"Best poster", à l'étudiante Natalya Storozhylova (3ème année de doctorat), pour le poster présentant son sujet de thèse
			"Best presentation", à l'étudiante Pauline Marie Chichiricco (1ère année de doctorat), pour la présentation orale de son sujet de thèse.
NanoFar - Erasmus Mundus Joint doctorate	300,00 euros	90030 eOTP RIMUNEUR	Ces 2 personnes se verront attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 150 euros, utilisable sur Amazon.com